



Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

Conclusions principales et recommandations pour les décideurs

OCTOBRE 2021



Le droit à l'alimentation

est reconnu dans le droit international des droits de l'homme. Il implique que les individus aient un accès suffisant à une nourriture qui apporte tous les nutriments nécessaires à une vie saine et active à tous les stades du cycle de vie, qui soit propre à la consommation humaine et exempte de substances nocives, et qui soit culturellement appropriée.



LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DES PEUPLES AUTOCHTONES se composent d'aliments chassés, collectés ou récoltés localement et sont donc étroitement liés à la santé globale de l'environnement. Le déclin de la santé de l'environnement peut affecter la qualité des aliments autochtones et, combiné à des facteurs sociaux, économiques, politiques et culturels, peut en restreindre la disponibilité ou en limiter l'accès.

Notre compréhension des habitudes alimentaires, de la nutrition et de l'exposition aux contaminants présents dans les aliments présente des lacunes en raison de l'exclusion des populations des Premières Nations vivant dans les réserves des autres études nationales. **L'étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN) est la première étude exhaustive visant à combler les lacunes en matière de connaissances sur l'adéquation nutritionnelle, la qualité et la sécurité des aliments traditionnels.** L'EANEPN se concentre également sur le bien-être général et la sécurité alimentaire des Premières Nations afin de combler les lacunes dans les connaissances sur le régime alimentaire, les aliments traditionnels et les contaminants environnementaux auxquels les Premières Nations sont exposées.

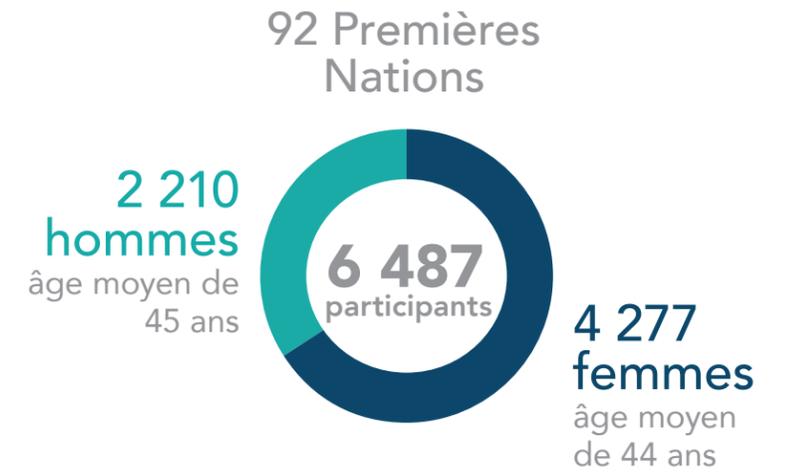
APPROCHE DE L'ÉANEPN

L'ÉANEPN A UTILISÉ UNE APPROCHE STANDARDISÉE, avec des outils et des méthodologies identiques, pour mener une enquête auprès des adultes des Premières Nations vivant dans des réserves dans chacune des huit régions de l'APN au sud du 60^e parallèle au Canada. Une stratégie d'échantillonnage aléatoire a été adoptée afin de s'assurer que l'étude évalue et représente la diversité des régimes alimentaires des Premières Nations. Des données ont été recueillies auprès de 6 487 participants adultes de 92 Premières Nations dans 11 écozones du Canada pendant les mois d'automne (de septembre à la mi-décembre) de 2008 à 2016.

Les Premières Nations respectives ont participé à la planification et à la mise en œuvre de la collecte de données pour les cinq principaux éléments de l'étude : entretiens avec les ménages, échantillonnage de l'eau du robinet pour la mesure de métaux (préoccupants pour la santé humaine et pour des objectifs esthétiques), échantillonnage de l'eau de surface pour la mesure de produits pharmaceutiques, échantillonnage des cheveux pour la mesure de mercure et échantillonnage des aliments traditionnels pour la mesure de contaminants.

L'objectif de ce rapport de synthèse est de présenter des conclusions et des recommandations sommaires à l'intention des décideurs des Premières Nations et des différents niveaux de gouvernement.

Les Premières Nations ont participé à la planification et à la mise en œuvre de la collecte de données pour les cinq principaux volets de l'étude.



Par : Kristin Eccles
Date: 10 octobre 2019
Source de données : ÉANEPN, Statistiques Canada
Système de référence et projection: NAD83 Albers Equal Area Conic

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS PRINCIPALES

L'EANEPN offre des preuves tangibles sur la dimension humaine de la dégradation de l'environnement qui touche les Premières Nations.



- 1 Cette étude fournit, pour la première fois, un ensemble concordant de preuves des conséquences sur la dimension humaine de la dégradation environnementale continue sur les citoyens des Premières Nations et leurs collectivités.
- 2 Les systèmes alimentaires traditionnels sont essentiels aux Premières Nations.
- 3 Les aliments traditionnels représentent des valeurs centrales pour les Premières Nations. Celles-ci incluent des valeurs culturelles, spirituelles et traditionnelles, des bienfaits pour la nutrition, pour la santé, pour la sécurité alimentaire et pour le savoir traditionnel, ainsi qu'un lien continu à la terre et à l'eau.
- 4 L'accès aux aliments traditionnels ne répond pas aux besoins présents. Plus de la moitié des adultes ont déclaré que la récolte d'aliments traditionnels est affectée par des activités en lien avec les industries et par le changement climatique.
- 5 En général, les aliments traditionnels sont préférés aux aliments du commerce. Les aliments traditionnels sont de qualité nutritionnelle supérieure et leur inclusion dans le régime alimentaire en améliore la qualité de façon significative.
- 6 Les aliments traditionnels ne représentent aucun risque pour la consommation sauf pour deux exceptions :
 - Les grands poissons prédateurs (doré jaune, grand brochet) retrouvés dans certaines régions ont des taux de mercure élevés et certaines femmes en âge de procréer ont des niveaux d'exposition élevés, particulièrement dans les régions nordiques de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.
 - L'utilisation de munitions contenant du plomb a mené à de très hauts taux de plomb dans plusieurs échantillons de mammifères et d'oiseaux échantillonnés. Ceci s'avère être un risque élevé d'exposition au plomb pour certains adultes et certaines femmes en âge de procréer. L'emploi d'autres types de munitions pourrait éliminer ce risque d'exposition au plomb.
- 7 Plusieurs Premières Nations doivent constamment faire face à des niveaux d'insécurité alimentaire extrêmement élevés. En général, presque la moitié des familles des Premières Nations peinent à mettre suffisamment de nourriture sur la table. Les familles ayant des enfants sont encore plus affectées.
- 8 Le prix d'aliments sains dans plusieurs collectivités des Premières Nations est beaucoup plus élevé que dans les grands centres urbains rendant ces aliments hors de portée pour plusieurs familles.
- 9 Le régime alimentaire de plusieurs adultes des Premières Nations est inadéquat du point de vue nutritionnel, et cette réalité est fortement liée à l'insécurité alimentaire et à un choix limité d'aliments sains.
- 10 La santé de plusieurs adultes des Premières Nations est compromise par de taux très élevés de tabagisme, d'obésité (le double des taux d'obésité pour les Canadiens), et avec un cinquième de la population adulte souffrant de diabète (plus de deux fois la moyenne nationale).
- 11 Des problèmes persistent pour les systèmes de traitement des eaux de plusieurs collectivités, notamment le dépassement des limites recommandées pour la teneur en métaux. Les métaux peuvent affecter la couleur et le goût de l'eau, ce qui en limite son acceptabilité et son usage.
- 12 Des résidus de produits pharmaceutiques ont été décelés dans les eaux de surface retrouvées tout près ou à l'intérieur même de certaines collectivités, indiquant peut-être une contamination des eaux usées.

RECOMMANDATIONS

LES CHERCHEURS PRINCIPAUX de cette étude demandent aux gouvernements et aux décideurs de s'attaquer d'urgence aux problèmes systémiques liés à l'alimentation, à la nutrition et à l'environnement qui touchent les Premières Nations, et de le faire de manière à soutenir les solutions et initiatives menées par les Premières Nations.

Un atelier s'est tenu à Ottawa les 5 et 6 novembre 2019 afin d'examiner les résultats de l'ÉANEPN avec les nations participantes.

Les recommandations suivantes ont été élaborées grâce à l'apport direct des 280 participants à l'atelier qui provenaient de partout au pays, y compris des dirigeants et du personnel technique des autorités sanitaires des Premières Nations, des centres de santé et des organisations de santé autochtones, ainsi que des représentants de 80 communautés des Premières Nations, dont 60 ont participé à l'ÉANEPN.

Les recommandations ont été élaborées avec la contribution directe des participants à l'atelier, des dirigeants et du personnel technique des autorités sanitaires des Premières Nations, des centres de santé et des organisations de santé autochtones.

SOUTENIR LES INITIATIVES qui promeuvent les droits, la souveraineté, l'autodétermination, les valeurs et la culture autochtones.

1

- a. Soutenir les collectivités pour qu'elles puissent prendre leurs propres décisions éclairées en matière de sécurité et de souveraineté alimentaires.
 - i. Soutenir la promotion de la bonne santé, de l'accès à des aliments sains et du bien-être général en tant que droit de la personne.
 - ii. Maintenir ou améliorer l'accès et la disponibilité d'aliments traditionnels en réglant les problèmes locaux liés aux droits sur les terres, l'eau et la pêche, en améliorant, notamment, l'accès aux territoires de chasse et aux ressources nécessaires pour acquérir des aliments traditionnels.
 - iii. Reconnaître et inclure les valeurs et les priorités autochtones dans toutes les décisions des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux concernant l'utilisation des terres, le développement, la conservation et la protection des habitats.
 - iv. Reconnaître, protéger et faire respecter les droits des Premières Nations à la priorité sur la récolte dans les zones privilégiées pour répondre à leurs besoins alimentaires, et restreindre au minimum ou compenser toute atteinte potentielle à ces droits prioritaires de récolte.
- b. Adopter une approche d'élaboration des politiques qui tient compte des différences et des besoins régionaux.
 - i. Créer des opportunités de financement et des politiques qui répondent aux différents besoins de chaque région, au sein des régions (par exemple, entre nord et sud), et au sein des différentes collectivités (pas de solution/recommandation universelle).
 - ii. Accroître l'admissibilité des collectivités aux programmes de subvention visant à réduire les différences de prix des aliments entre les grands centres urbains et les Premières Nations locales.
 - iii. Fournir un soutien financier pour augmenter le nombre d'entreprises/d'organisations de production et de distribution alimentaire qui sont appartenues et gérées par les Premières Nations.
 - iv. Promouvoir la santé environnementale et la nutrition dans les collectivités en augmentant l'accès aux diététistes communautaires et autres experts ou gardiens du savoir, et développer des programmes offrant des incitatifs pour ramener les scientifiques, les médecins, les nutritionnistes, les biologistes, les chimistes et les autres spécialistes locaux dans leurs collectivités d'origine.
- c. Reconnaissance/enseignement des modes de connaissance traditionnels.
 - i. Créer des stratégies pour décoloniser les processus bureaucratiques (p. ex. changer le format des procédures de financement pour qu'elles soient flexibles et répondent aux besoins des Premières Nations).
 - ii. Élaborer des programmes d'études sur les connaissances traditionnelles (CT).
 - iii. Intégrer les systèmes de connaissances autochtones (SCA) dans les programmes de nutrition, non seulement comme une réflexion après coup en référence à un « groupe vulnérable », mais plutôt en incorporant pleinement les CT.



a. Améliorer les mesures qui protègent les écosystèmes locaux, atténuent les effets négatifs de la pollution et du changement climatique, et empêchent l'aggravation des dommages environnementaux.

- i. Améliorer les cadres législatifs de protection de l'environnement et combler les lacunes dans la réglementation pour faire en sorte que la protection de l'environnement s'aligne sur les droits et les préoccupations des Autochtones, y compris les droits prioritaires des Premières Nations d'accéder et d'utiliser les zones de conservation, les parcs et autres zones protégées pour la collecte de nourriture.
- ii. Reconnaître et traiter les impacts d'un environnement changeant dû au changement climatique, ainsi que d'autres formes de dégradation environnementale, sur l'(in)sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et la perte d'habitat (p. ex. la perte d'espèces et ses implications).
- iii. Augmenter le financement pour soutenir les initiatives visant à réduire la pollution (terre, air, eau), y compris la surveillance et la collecte de données propres aux Premières Nations.
- iv. Fournir un soutien accru aux efforts et initiatives visant à réduire les impacts du changement climatique sur la sécurité et la souveraineté alimentaire des Premières Nations.

b. Promouvoir la consommation d'aliments traditionnels.

- i. Soutenir le développement d'efforts de communication en matière de santé publique, dirigés par les Premières Nations et fondés sur les valeurs autochtones, dans le but de promouvoir l'importance de continuer à se fier aux aliments traditionnels comme source de nourriture saine, tout en diminuant l'exposition potentielle aux contaminants environnementaux.
- ii. Élaborer des directives spécifiques aux régions et aux écozones en matière de consommation de poisson qui soulignent l'importance du poisson dans l'alimentation, mais qui informent également les populations sensibles sur la diminution de l'exposition au mercure (p. ex. les femmes en âge de procréer).

c. Réduire les niveaux de contaminants dans les environnements naturels et construits en améliorant la recherche, l'éducation, la réglementation et la communication.

- i. Établir des partenariats plus solides avec le gouvernement et l'industrie pour mieux réglementer le rejet de contaminants environnementaux, y compris des stratégies visant à éliminer ou à réduire la contamination des territoires traditionnels des Premières Nations par des sources externes.
- ii. Améliorer l'éducation et la sensibilisation du public à l'importance des aliments traditionnels et soutenir des choix de vie sains (p. ex. l'exposition au cadmium des abats accompagné de tabagisme, le plomb des munitions, etc.).
- iii. Élaborer un programme national pour le remplacement sûr et abordable des munitions et des poids de pêche à base de plomb.

- iv. Améliorer la communication des possibilités de financement existantes pour les programmes qui mesurent et atténuent les niveaux de contamination.
- v. Élaborer un programme national à long terme de surveillance des contaminants alimentaires traditionnels.

d. Garantir la bonne qualité de l'eau potable et la confiance dans la sécurité des systèmes d'eau publics.

- i. Fournir des améliorations à l'infrastructure pour soutenir la production et la distribution d'eau potable.
- ii. Promouvoir la consommation de l'eau du robinet de préférence aux boissons sucrées et artificiellement sucrées pour des raisons de santé, et à l'eau en bouteille, qui est une source de pollution plastique.
- iii. Répondre aux préoccupations concernant le goût ou l'apparence de l'eau potable afin de soutenir l'eau du robinet comme option à privilégier.
- iv. Fournir des ressources pour soutenir les programmes réguliers de surveillance, d'inspection et d'entretien des systèmes d'eau potable afin d'améliorer la sécurité, le goût et l'apparence des approvisionnements en eau potable.
- v. Remplacer les tuyaux en plomb par une solution plus sûre pour éviter des niveaux élevés de plomb dans l'eau potable.
- vi. Élaborer des stratégies efficaces à long terme pour prévenir la pollution de l'eau et protéger les bassins versants.

e. S'assurer que les produits pharmaceutiques ne sont pas présents à des niveaux potentiellement dangereux pour les humains ou les animaux.

- i. Élaborer un programme national de surveillance des produits pharmaceutiques et des lignes directrices pour la protection des milieux aquatiques et terrestres afin d'éviter toute exposition inutile à ces contaminants et à d'autres.
- ii. Élaborer une planification détaillée pour le traitement et l'élimination appropriés des déchets d'eaux usées.
- iii. Fournir une infrastructure adéquate de gestion intégrée des déchets solides, y compris des programmes de soutien pour le retour ou l'élimination appropriée des médicaments sur ordonnance et des médicaments non utilisés ou périmés, comme alternative à l'élimination des médicaments dans les toilettes ou à leur mise à la poubelle.
- iv. Comblent les lacunes réglementaires et législatives en ce qui concerne les produits pharmaceutiques et améliorer les systèmes de contrôle et de surveillance à cet égard.



RENFORCER LES CAPACITÉS pour éliminer les obstacles à une bonne nutrition et réduire l'insécurité alimentaire.

3

a. Intégrer une approche globale de l'alimentation et de la nutrition qui implique de s'attaquer aux problèmes sociaux et aux facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le chômage et l'éducation, qui contribuent à l'insécurité alimentaire.

- i. Mettre en place un programme d'alimentation scolaire des Premières Nations adapté à la culture afin que chaque enfant des Premières Nations ait accès à des aliments sains selon les critères locaux.
- ii. Accroître l'accès aux aliments de marché sains et abordables.
- iii. Soutenir des modes de vie sains et durables qui contribuent à la prévention des maladies.
- iv. Mettre en œuvre des stratégies visant à modifier l'environnement bâti afin de favoriser l'activité physique et le bien-être général (p. ex. potentiel piétonnier, possibilités de loisirs).
- v. Fournir un accès facile à des services de santé culturellement pertinents et sûrs.
- vi. Améliorer la capacité financière des familles à s'engager dans des activités de récolte et de production alimentaire locales et à acheter des aliments sains de marché, en tenant compte des augmentations du coût de la vie et de l'inflation.
- vii. Fournir des ressources supplémentaires pour soutenir une prévention primaire sûre et culturellement appropriée, y compris la prévention des maladies aiguës et chroniques.
- viii. Augmenter le financement, l'éducation, et l'accès aux programmes et politiques sociales qui s'attaquent aux disparités économiques par l'intermédiaire d'emploi culturellement pertinent ou axé sur la terre (p. ex. la pêche, le piégeage, etc.).

b. Soutenir les collectivités pour qu'elles s'appuient davantage sur les systèmes alimentaires traditionnels et renforcent leur résilience face aux menaces qui pèsent sur la sécurité/souveraineté alimentaire, notamment les pandémies (COVID-19) et les événements/catastrophes climatiques extrêmes (inondations, sécheresse, feux de forêt, etc.).

- i. Améliorer la disponibilité et l'accès locaux à des aliments sains, indépendamment des importations (p. ex. jardins, serres, unités hydroponiques, activité agricole et élevage d'animaux, le cas échéant).
- ii. Promouvoir le partage et la conservation des aliments traditionnels récoltés à l'échelle locale (p. ex. à l'aide d'un congélateur communautaire); améliorer l'accès aux systèmes alimentaires traditionnels par une combinaison de subventions qui soutiennent la récolte, la culture, le partage et la conservation des aliments traditionnels.
- iii. Soutenir le transfert et l'échange de connaissances et l'acquisition de compétences en matière d'alimentation (p. ex. la chasse, la conservation des aliments, la préparation des aliments, la budgétisation, etc.).
- iv. Augmenter le soutien économique ou le revenu des ménages pour supporter les coûts de la vie et de la chasse.
- v. Augmenter le financement de tous les paliers de gouvernement pour surveiller, protéger et garantir que les écosystèmes locaux sont sains et peuvent soutenir la capacité des Premières Nations à accéder à des aliments traditionnels en quantité suffisante.



AMÉLIORER LES PARTENARIATS, la collaboration et la communication entre les Premières Nations et tous les paliers de gouvernement, ainsi que les partenariats entre les Premières Nations, afin de favoriser le partage d'informations sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement.

4

- i. Créer des réseaux entre les Premières Nations, les gouvernements et le secteur privé pour lutter contre l'insécurité alimentaire.
- ii. Établir des partenariats avec les gouvernements pour mieux communiquer les responsabilités juridictionnelles et aider à naviguer dans les processus bureaucratiques (p. ex. créer une boîte à outils sur la communication bidirectionnelle avec le gouvernement, y compris la sécurité culturelle).
- iii. Cerner les possibilités et soutenir les partenariats communautaires et la collaboration entre collectivités voisines (p. ex. de meilleures communications intercommunautaires pour permettre le partage des initiatives et des ressources).
- iv. Accroître les collaborations avec le gouvernement et l'industrie pour régler le rejet de contaminants dans l'environnement en impliquant les Premières Nations dans les discussions dès le début du processus, y compris l'identification des alternatives.

SOUTENIR LA RECHERCHE CONTINUE, l'éducation et la sensibilisation du public.

5

- i. Utiliser les données de l'EANEPN pour aider les collectivités à confirmer le besoin de programmation et de planification, d'intervention et d'atténuation.
- ii. Diffuser l'information de manière pertinente, appropriée et significative pour les Premières Nations en appliquant des méthodes de collaboration et de participation communautaire.
- iii. Souligner la manière dont les résultats positifs et les exemples peuvent être utilisés pour contribuer au développement d'outils au-delà du niveau de la collectivité, de la région ou du pays (p. ex. partager les leçons apprises à l'échelle internationale).



CRÉER UN GROUPE DE TRAVAIL ou un comité mixte chargé de planifier la mise en œuvre et l'application de ces recommandations.

6

- i. Former un groupe de travail dirigé par les Premières Nations et composé de détenteurs de droits des Premières Nations, ainsi que de parties prenantes multiniveaux et intersectorielles, afin de procéder à un examen général des recommandations, de cerner les priorités aux niveaux local, régional et national, de mener des consultations et la mobilisation et de favoriser l'opérationnalisation des recommandations.
- ii. Créer un plan d'action avec des délais pour la mise en œuvre des actions et des objectifs, en reconnaissant que la nature de la mise en œuvre variera d'une région à l'autre.
- iii. Inclure dans un plan d'action des initiatives et des solutions basées sur la collectivité, ainsi que sur le savoir autochtone, y compris la mise en œuvre de politiques par les Premières Nations à l'échelle locale.
- iv. Surveiller et évaluer l'efficacité des programmes existants visant à améliorer l'accès à la nourriture pour les Premières Nations en ce qui concerne leur potentiel à réduire l'insécurité alimentaire et réorganiser les programmes en fonction de la rétroaction des Premières Nations.
- v. Faciliter la mobilisation pour élaborer des interventions à plusieurs niveaux et cerner et orienter les besoins et priorités de recherche futurs.
- vi. Continuer à surveiller la nutrition et l'insécurité alimentaire, et créer des mécanismes appropriés pour établir les responsabilités en matière de progrès et de transparence dans les rapports.



De meilleures connaissances pour une meilleure santé.



Étude sur
l'alimentation,
la nutrition et
l'environnement chez
les Premières Nations

UNIVERSITY D'OTTAWA
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

fnfnes.ca